



Non restitution de ma caution

Par **enilec**, le **01/05/2011** à **20:16**

Bonjour,

Nous sommes depuis 2004 dans un F3 de 67 M2. Il y a 3 mois nous avons dit a nos propriétaire que nous prations pour le 1 mai une semaine avant le délai nous avons vider l'appartement pour nous laissé le temps de faire le ménage. A notre grande surprise, lorsque nous venions nettoyer ils étaient la, ils nous disaient que c'était pour avancer plus vite. Le 30 avril nous devons faire l'etat des lieux mais ils ont commencé a nous critiquer sur le ménage qu'ils ont dus faire alors qu'ils ne nous ont pas prévenu qu'ils venaient le faire. Sur ce il nous ont reprocher mainte choses sans faire d'ecrit, ils nous ont annoncé qu'ils gardaient la caution sans justificatifs [facture et autres]. Que devons nous faire ? Nous sommes pret a payer pour les dégradations mais quand meme 1500 € c'est une somme !!!

Merci de votre réponse

Par **mimi493**, le **01/05/2011** à **20:42**

Est-ce qu'il y a eu un EDL de sortie signé par vous ?

Par **enilec**, le **01/05/2011** à **23:07**

Nous n'avons rien signé, rempli aucun papier. On a juste rendu les clefs après une discussion un peu houleuse.

Par **mimi493**, le **01/05/2011** à **23:44**

Donc vous ne dites rien, vous attendez deux mois après la remise des clefs, et vous faites une LRAR de mise en demeure de rembourser le dépôt de garantie

Par **enilec**, le **02/05/2011** à **08:49**

merci pour vos réponses mimi.

Encore une petite question. Devons nous passer par un huissier pour envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception de mise en demeure ? Et devons nous avant cela prévenir nos anciens propriétaires ?